

Consultation sur la législation européenne relative à la qualité de l'air

En vue de réviser complètement les politiques européennes liées à l'air de manière à fixer de nouveaux objectifs à long terme au-delà de 2020, la Commission européenne lance une consultation publique sur sa politique actuelle dans ce secteur. Le point de vue des participants quant aux forces et faiblesses de la structure législative existante et l'effectivité de sa mise en œuvre est ainsi demandé. Cette consultation, réalisée par internet, fait partie d'un processus plus large de réflexion qui alimentera la révision de la législation, qui devra être achevée au plus tard pour 2013.

La consultation publique invite toutes les parties intéressées à partager leurs avis sur la meilleure façon d'améliorer la législation relative à la qualité de l'air de l'UE. Le questionnaire est divisé en deux parties - un questionnaire court pour le grand public et une section plus longue pour des experts et des praticiens d'administrations nationales, régionales ou des collectivités locales, des chercheurs, des entreprises, des parties prenantes, et les groupes de santé, environnementaux et autres groupes impliqués dans la mise en œuvre de législation de qualité de l'air de l'Union européenne.

[Le questionnaire ci-dessous](#) est destiné aux citoyens intéressés par la politique de qualité de l'air. Le remplissage du questionnaire devrait prendre environ cinq minutes. Il n'est pas obligatoire de répondre à chaque question.

La plupart des questions sont fermées (cela signifie que les réponses peuvent être choisies au sein d'un jeu d'options prédéfinies). Une question générale (dans la Section 9) est ouverte et vous permet de décrire n'importe quel point qui vous semble important pour la révision des directives de qualité de l'air. Si vous choisissez cette option, nous vous demandons de décrire votre avis avec concision.

Section 1: Qui êtes-vous

A quel titre participez-vous à cette consultation?

En tant qu'individu

En tant qu'organisation

Nom

Merci de préciser le pays duquel vous êtes originaire

Section 2: La qualité de l'air

- Dans quelle mesure un air propre est-il important pour vous? *Très important – important – moyennement important – peu important – pas important – sans opinion*
- Comment considérez-vous la qualité de l'air à proximité de votre maison? *Excellente – bonne – modérée – mauvaise – très mauvaise – sans opinion*
- Que connaissez-vous de la législation relative à la qualité de l'air dans votre pays? *Vraiment beaucoup – beaucoup – un peu – pratiquement rien – rien – sans opinion*
- La législation de l'Union européenne sur la pollution atmosphérique inclut des directives qui mettent des valeurs limites pour la qualité d'air, des directives de contrôle des émissions par des sources spécifiques et une directive qui fixe des limites aux émissions totales de polluants aériens pour chaque État-membre. Dans quelle mesure connaissez-vous la législation relative à la qualité de l'air de l'Union européenne (qui est une base importante de votre législation nationale)? *Vraiment beaucoup – beaucoup – un peu – pratiquement rien – rien – sans opinion*

Section 3: L'approche de la directive sur la qualité de l'air

La Directive de Qualité de l'air met des normes(standards) pour la qualité de l'air de substances indiquées pour assurer un niveau minimal de protection des citoyens et de l'environnement. La Directive exige que les États membres évaluent la qualité de l'air dans des zones et des agglomérations et informent la Commission européenne et le public des résultats. Les États membres doivent agir quand les normes sont excédées ou risquent de l'être.

Pensez-vous que cette approche est appropriée ? *Très appropriée – appropriée – modérément appropriée – peu appropriée – pas appropriée du tout – sans opinion*

Section 4: Normes

La Directive de Qualité de l'air définit des normes pour les concentrations de polluants aériens comme les particules, l'ozone et NO₂ (voir [ici](#)). Ces normes ont été définies sur base des directives de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Etes-vous au courant de l'existence de ces normes? *Très conscient - conscient – peu conscient – pas conscient*

Section 5: Mesures

Etes-vous au courant d'un monitoring de la qualité de l'air dans votre ville ou région? *Très au courant – au courant – peu au courant – pas au courant*

Section 6: Gestion

- La Directive sur la qualité de l'air propose une série de mesures pour réduire les problèmes de qualité de l'air, mais laisse choisir aux États membres, aux régions régional et aux collectivités locales les combinaisons de mesures efficaces et appropriées. Êtes-vous d'accord avec cette approche ? *Totalement d'accord – plutôt d'accord – neutre – plutôt pas d'accord – pas du tout d'accord – sans opinion*
- Pensez-vous que l'UE devrait avoir plus de responsabilité quant aux mesures dans les États membres ? (Les Exemples de mesures peuvent être affichés avec le bouton d'aide de cette question.¹) *Plus d'influence – garder tel quel – moins d'influence – sans opinion*

Section 7: Information du public

Vous trouvez que vous avez suffisamment d'information sur la qualité de l'air

- Dans votre voisinage
- Dans votre pays
- Dans l'Union Européenne

Plus que suffisamment – suffisamment – légèrement trop peu – insuffisamment – sans opinion

Section 8: Législation

- La politique de l'Union européenne pour réduire la pollution de l'air est-elle compréhensive pour vous? *Très claire – claire – modérément claire – difficile à comprendre – incompréhensible – sans opinion*
- Comment considérez-vous la structure de la législation européenne relative à la qualité de l'air? *Très bien structurée – bien structurée – modérément structurée – pas bien structurée – inhéremment contradictoire – sans opinion*
- Considérez-vous que la législation européenne relative à la qualité de l'air est un moyen efficace pour permettre aux autorités nationales, régionales et aux collectivités locales d'agir et d'améliorer la qualité de l'air partout où cela est nécessaire? *Très efficace – efficace – modérément efficace – peu efficace – pas efficace du tout – sans opinion*

Section 9: Vos priorités

La Commission européenne initie une révision de la Directive « Qualité de l'air », qui vise à améliorer la directive lorsque cela est possible et à la rendre plus efficace.

¹ Réductions des émissions; marchés publics; transfert du trafic vers des modes moins polluants; carburants moins polluants; taxes et redevances sur le commerce des émissions; protection des enfants et des groupes sensibles

Les États membres et d'autres parties prenantes seront impliqués dans ce processus et le résultat de la consultation publique présente sera également utilisé. Si vous avez une opinion sur les améliorations de la directive, cochez s'il vous plaît des changements que vous souhaiteriez voir considérés dans la révision.

Si vous souhaitez pouvoir décrire votre avis avec vos propres mots, utilisez la fenêtre de texte ci-dessous. Votre avis doit être exprimé avec concision, de préférence en anglais, allemand ou français pour en faciliter l'analyse.

- Rendre les normes en matière de particules plus/ moins strictes?
- Rendre les normes en matière de NO₂ plus/ moins strictes
- Rendre les normes en matière d'ozone plus/ moins strictes
- Exiger plus/moins des stations de mesure ?
- Fournir plus/moins d'informations sur la qualité de l'air dans mon voisinage ?
- Rendre l'amélioration de qualité de l'air pour des États membres plus/moins obligatoires ?

Plus – laisser tel quel – moins – sans opinion

Section 10: votre rôle

En tant qu'individu, qu'êtes-vous prêts à faire pour contribuer à une meilleure qualité de l'air?

- Utiliser les transports publics au lieu de ma propre voiture
- Choisir un lieu de vie avec une offre en transports publics attrayante
- Travailler à proximité de mon domicile
- Acheter un véhicule avec des niveaux d'émission bas
- Améliorer mes habitudes de chauffage
- Passer à des modes de chauffage moins polluants, en évitant les feux de bois ouverts
- Investir dans l'isolation de ma maison
- autre